



FICHE DE POSTE

Tous les postes du Ministère de la culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur.euse handicapé.e

Intitulé du poste : (H/F)

Modèle vivant

Localisation administrative et géographique / Affectation :

Ecole nationale supérieure d'arts de Paris-Cergy - ENSAPC

2, rue des italiens, 95000 Cergy

Présentation de l'École

Établissement public d'enseignement supérieur artistique sous tutelle du Ministère de la culture, l'École nationale supérieure d'arts de Paris-Cergy (ENSAPC) forme des créateur.rice.s, des auteur.rice.s et des artistes actif.ive.s sur la scène internationale.

Revendiquant une totale transversalité et reposant sur une grande autonomie des étudiants dans l'élaboration de leur cursus, son enseignement couvre un très large spectre de disciplines et croise le domaine des arts visuels, de l'écriture, du spectacle vivant, du cinéma et de la théorie, en lien avec des partenaires français et internationaux. Pour nourrir une approche critique des enjeux contemporains, l'école se veut mobile, réactive, critique, attentive aux nouveaux champs de connaissance permettant l'exploration de nouveaux territoires.

Ouverture sur le monde, dialogue interculturel et coopération internationale sont partie intégrante de la politique institutionnelle de l'ENSAPC. Chaque année, l'école accueille des artistes-enseignant.e.s et étudiant.e.s du monde entier (presque un quart des étudiant.e.s de l'école) et organise de nombreux projets individuels et de collaboration en France, mais aussi à l'international. Certains de ces projets sont portés par les artistes-enseignant.e.s et s'inscrivent dans les enjeux pédagogiques du cursus ou le développement de la recherche, en coopération avec d'autres institutions.

L'ENSAPC développe un cursus en trois et cinq ans (Licence et Master en Art). Elle propose également une formation doctorale par le projet dans le cadre de la Graduate School Humanities, Creation, Heritage élaborée en partenariat avec les établissements d'enseignement supérieur de l'Université Paris Seine (www.universiteparisseine.fr). Deux programmes postgraduate sont également développés, l'un en France, aux Etats-Unis et au Canada, l'autre au Cameroun en collaboration avec le Festival international d'art public (SUD2017) et le centre d'art Doual'art.

L'ENSAPC dispose d'un centre d'art appelé YGREC. Vitrine de l'ENSAPC à Aubervilliers, YGREC est un terrain de rencontres et d'expérimentations, un espace de recherches et d'interactions où pédagogie, recherche et professionnalisation se croisent et se nourrissent.

Description du poste

Dans le cadre des cours dispensés par les artistes – enseignants de l'ENSAPC, un appel à candidature est initié pour recenser les personnes susceptibles de poser en tant que modèles vivants.

Spécificités du poste / Contraintes / Sujétions :

Une vacation se déroule sur une journée continue en semaine

Taux de rémunération horaire de la vacation : smic horaire

Durée de la vacation : 12h comprenant le temps de préparation et les temps de pose et de pause

Sollicitation susceptible d'intervenir durant toute l'année universitaire à partir d'un book et des thématiques des cours de dessin
Prise en charge partielle des frais de transports

Calendrier :

Candidatures à adresser **avant le 07 octobre 2019 à l'adresse rh@ensapc.fr**

Vacation susceptible d'intervenir dès la première quinzaine du mois d'octobre.

Qui contacter ?

Coordonnées : 01 30 30 54 44 – rh@ensapc.fr

Ecole nationale supérieure d'arts de Paris-Cergy - ENSAPC

2, rue des Italiens 95000 CERGY

Date de mise à jour de la fiche de poste : septembre 2019

Les candidatures seront examinées collégalement par au moins 2 personnes formées au processus de recrutement

« Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture et ses établissements publics s'engagent à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans leurs activités de recrutement. Une cellule d'écoute, d'alerte et de traitement est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement. »